

ANNEXE .דוק - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION .דוק

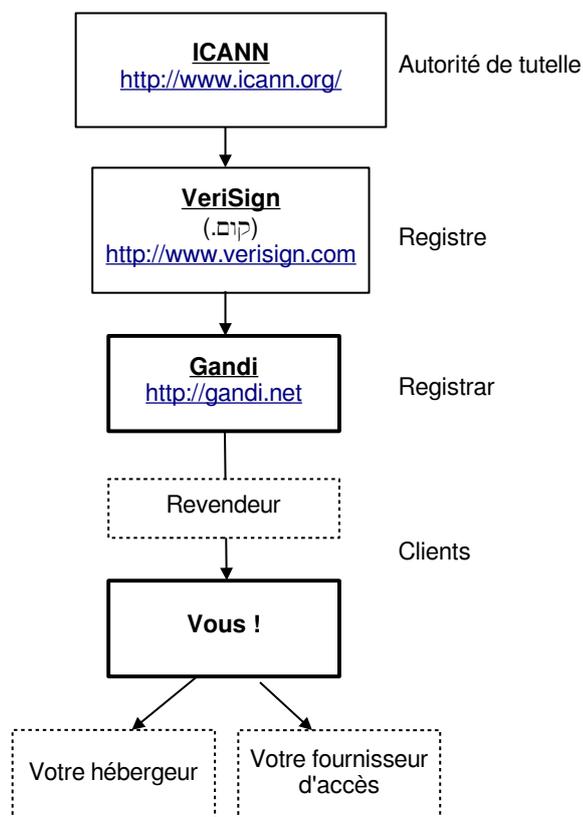
version n° 1.0 du 27 juillet 2018

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .דוק supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

Article .1.דוק. Autorité de tutelle et Registre

.דוק (.xn--9dbq2a) est une extension générique pour « .com » en Hébreu. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .דוק :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .2.דוק. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .דוק Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .דוק, définies par l'ICANN et Verisign, consultables aux adresses suivantes :

- Politique d'enregistrement : <https://portal.icann.org/servlet/servlet.FileDownload?file=00P6100000V7egzEAB>
- Politiques de protection et de sécurité des données personnelles : http://www.verisign.com/en_US/privacy/index.xhtml
- Politiques de l'ICANN : <http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .דוק. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Vous comme à Vous.

Vous acceptez que Verisign et ses sociétés affiliées, ainsi que leurs directeurs, administrateurs, employés, contractants, agents, successeurs et cessionnaires sont des tiers bénéficiaires au présent contrat. Cette disposition perdure après la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .דוק est disponible à l'adresse suivante:

<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/xn--9dbq2a>

Article .3.דוק. Règles d'ouverture

L'ouverture des noms de domaine en .דוק se déroulera en plusieurs phases : Sunrise, Période d'enregistrement prioritaire, Landrush et ouverture générale.

La période de Sunrise se déroulera du 30 juillet 2018 au 4 septembre 2018. La période d'enregistrement prioritaire se déroulera du 5 septembre 2018 au 1^{er} octobre 2018 et la période de Landrush du 2 octobre 2018 au 4 novembre 2018. L'ouverture générale est prévue pour le 5 novembre 2018. Ces dates ne sont en aucun cas définitives et sont sujettes à modification par le Registre.

Les pré-enregistrements sont cependant possibles chez Gandi : les commandes peuvent être formulées, mais les demandes d'enregistrement ne seront envoyées au Registre qu'à l'ouverture de la période correspondante.

Article .4.דוק. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :

<http://www.gandi.net/domain/xn--dbq2a/info>

Les .דוק sont ouverts à tous.

Article .5.דוק. Sunrise

5.1 Règles d'éligibilité

Seuls les propriétaires d'une marque enregistrée auprès du mécanisme de protection des droits de marques « [TMCH](#) » (Trademark Clearinghouse) mis en place par l'ICANN sont éligibles à effectuer une demande en période de Sunrise.

En tant qu'agent de marque auprès de TMCH, Gandi peut Vous proposer de procéder à l'enregistrement de Vos marques auprès de TMCH (service réservé à Nos clients Corporate, veuillez contacter Notre [équipe Corporate](#)).

Les conditions d'éligibilité à l'enregistrement d'une marque auprès de TMCH et les règles applicables sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.trademark-clearinghouse.com/downloads>

Une fois Votre marque validée, TMCH génère un ou plusieurs noms (« labels ») correspondant strictement à l'identique à Votre marque.

Lors de la soumission de Votre marque auprès de TMCH, Vous pouvez notamment choisir de bénéficier du service de Sunrise, sous réserve de la validation de Votre marque par TMCH. Le service de Sunrise inclut :

- la génération d'un fichier « SMD » (Signed Mark Data) attestant de la validation de Votre marque et Vous permettant de procéder à des

demandes d'enregistrement en période de Sunrise d'un ou plusieurs noms de domaine correspondant strictement à l'identique au(x) « label(s) » générés, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité et règles établies par le Registre concerné,
- l'envoi de notifications (NORNs) Vous informant qu'un nom de domaine correspondant au nom de Votre marque a été enregistré par un tiers durant une période de Sunrise.

Lors de Votre demande sur Notre interface, il Vous faudra uploader Votre fichier « SMD » qui sera soumis à vérification.

Vous affirmez que Vous respectez les conditions d'éligibilité de la période de Sunrise établies par l'ICANN et/ou le Registre pour tout nom de domaine que Vous enregistrez durant cette période.

5.2 Règles d'attribution

Les noms de domaine sont attribués selon la règle du premier arrivé premier servi.

Lorsqu'un nom de domaine Vous est attribué en période de Sunrise, les tiers propriétaires d'une marque identique enregistrée auprès de TMCH sont notifiés de Votre enregistrement.

5.3 Règlement des litiges

Tout litige relatif à la validation de Votre marque auprès de TMCH doit être soumis en application de la procédure de résolution des litiges adoptée par TMCH :

<http://www.trademark-clearinghouse.com/dispute>

Tout litige portant sur l'allocation d'un nom de domaine en période de Sunrise doit être soumis en application de la procédure de résolution des litiges adoptée par le Registre, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve :

<https://portal.icann.org/servlet/servlet.FileDownload?file=00P6100000V7eh4EAB>

5.4 Conditions de remboursement

Si Votre demande d'enregistrement est rejetée (ie : nom de domaine déjà enregistré) Vous pourrez prétendre à un remboursement à condition que le Registre procède à ce remboursement

Article .6.ᐃᑭ. Période d'enregistrement prioritaire

Pendant cette période les titulaires existants d'un nom de domaine en .COM enregistré avant le début de cette période peuvent enregistrer le nom de domaine correspondant à l'identique en .ᐃᑭ. Le nom de domaine en .COM ne doit pas être en statut « Add Grace Period » (correspond aux 5 premiers jours de l'enregistrement) et la demande d'enregistrement pour le nom de domaine en .ᐃᑭ doit être effectuée chez le même Registrar que le nom de domaine en .COM correspondant.

Article .7.ᐃᑭ. Landrush

Pendant cette période, toute personne peut enregistrer un nom de domaine en .ᐃᑭ avant l'ouverture générale à un tarif plus élevé. Les noms de domaine sont attribués selon les règles du premier arrivé premier servi. Les pré-enregistrements ne sont pas disponibles pour cette phase.

Article .8.ᐃᑭ. « Trademark Claim Notice » période

Conformément aux règles de l'ICANN, pendant les périodes d'enregistrement prioritaire et de Landrush et 90 jours à l'ouverture générale se déroulera une période de « Trademark Claim Notice ».

Durant cette période si le nom de domaine que Vous demandez à l'enregistrement correspond à l'identique à une marque enregistrée et validée auprès de TMCH (selon les labels générés), Vous recevrez une alerte (« Trademark Claim Notice ») en temps réel sur Notre interface Vous informant qu'un tiers dispose de droits sur le terme que Vous demandez.

Vous devrez alors, en connaissance de cause, confirmer ou annuler Votre demande d'enregistrement. Étant précisé qu'à défaut de confirmation, Votre demande ne sera pas envoyée au Registre.

Si Vous confirmez Votre demande, les tiers propriétaires d'une marque identique sont notifiés de Votre enregistrement.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, Gandi Vous notifiera les « Trademark Claim Notice » à partir de la veille de l'ouverture de la période concernée par email et Votre demande d'enregistrement sera placée en « erreur » jusqu'à confirmation ou annulation de Votre demande via Notre interface. Étant précisé qu'en application des règles de l'ICANN, à défaut de confirmation de l'alerte de Votre part, Gandi n'enverra pas Votre demande d'enregistrement au Registre à l'ouverture de la période concernée, et ne pourra en aucun cas être tenu responsable du non enregistrement de Votre nom de domaine et notamment si le nom de domaine est enregistré par un tiers qui aurait validé les « Trademark Claim Notice » au moment de l'ouverture de la période concernée.

Il est de Votre seule et entière responsabilité et il Vous appartient donc de veiller à confirmer, si Vous le souhaitez, toutes les alertes reçues avant l'ouverture de la période concernée et l'envoi de Votre demande au Registre.

Article .9.ᐃᑭ. Termes réservés et noms de domaine premium

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement :

- Termes réservés ICANN :
<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/xn--9dbq2a>
(specification 5. schedule of reserved names)

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, si le nom de domaine que Vous avez pré-enregistré correspond à un nom de domaine « premium », Votre demande sera placée en « erreur » et Vous serez notifié par email. Vous aurez alors la possibilité soit de payer les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium » afin de valider Votre demande d'enregistrement soit d'annuler Votre demande. Étant précisé qu'à défaut d'avoir contacté Notre service clients et payé les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium », Votre demande d'enregistrement ne sera pas envoyée au Registre.

Article .10.ᐃᑭ. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 an pour les demandes effectuées en période de Sunrise, d'enregistrement prioritaire et de Landrush, et de 1 à 10 ans pour les demandes effectuées pour l'ouverture générale. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

Article .11.ᐃᑭ. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur :
<https://www.gandi.net/domain/price/detail/xn--9dbq2a>

Vous reconnaissez et acceptez que les noms de domaine peuvent avoir des tarifs d'enregistrement ou de renouvellement non uniformes, le tarif d'enregistrement ou de renouvellement pour certains noms de domaine pouvant être plus élevé que pour d'autres noms de domaine. Cette disposition perdure après la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit.

Les noms de domaine « premium » sont soumis à des tarifs spécifiques tels qu'affichés sur Notre interface lors de Votre commande.

Article .12.ᐃᑭ. Stockage des données personnelles

En application des contrats ICANN, l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine sont conservées et tenues à la disposition de l'ICANN et de IRON MOUNTAIN (agent désigné par l'ICANN pour la conservation des données), ainsi que les échanges relatifs à tout

enregistrement ou modification, pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine, ainsi que les deux années suivantes.

Vous consentez à la publication, l'utilisation, le stockage, l'accès, le transfert, la publication (notamment dans la base de données [Whois](#) du Registre) et le traitement de Vos données personnelles par Verisign en conformité avec les politiques du Registre. Vous consentez également au transfert de Vos données personnelles par Gandi au Registre dans le cadre de l'enregistrement de Votre nom de domaine et Vous consentez à la licence accordée par Gandi à Verisign dans ce cadre et en application de Notre contrat d'accréditation.

Vous dégagez Verisign de toutes plaintes, dommages et intérêts, responsabilité, coûts et dépenses relatives à la collecte, l'utilisation, le stockage, l'accès, le transfert, la publication, et/ou le traitement par Verisign de Vos données personnelles tel que qu'indiqué par le Registrar et/ou tel que nécessaire à la prestation de service d'enregistrement de noms de domaine fournie par Verisign en application du présent contrat et des règles du Registre.

Si Vous êtes un résident d'Israël, en application des réglementations sur la protection des données personnelles (transferts des données en dehors d'Israël), Vous consentez à la divulgation et/ou au transfert par Verisign de Vos données personnelles à ses prestataires de service et/ou à tout tiers autorisé par les règles du Registrar et du Registre. Vous consentez également à l'utilisation de Vos données personnelles par ces tiers autorisés en application des règles du Registre. Sauf dispositions contraires, les autres dispositions des règles de Registre ne sont pas affectées ni leur application limitée.

Les dispositions du présent article perdurent après la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit.

Article .13.᠒᠓. Règlement des litiges

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .᠒᠓, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges : <http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP : <http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application : <http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante : <http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>

Verisign a également adopté une procédure de résolution des litiges spécifique (« PAPDRP ») afin de résoudre les litiges relatifs à l'enregistrement d'un nom de domaine en période d'enregistrement prioritaire.

Article .14.᠒᠓. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration) ;
- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

Article .15.᠒᠓. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .16.᠒᠓. Processus de destruction

À expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .17.᠒᠓. Vos déclarations et garanties

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre peut détruire Votre nom de domaine.

Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut Vous Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Vous reconnaissez et acceptez que le Registre est autorisé à mener périodiquement des analyses techniques afin de déterminer si des noms de domaine sont utilisés pour perpétrer des menaces de sécurité, telles que le « pharming », le « phishing », les logiciels malveillants et les botnets.

Vous Vous engagez à indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité le Registre et ses sociétés affiliées, ainsi que leurs administrateurs, directeurs, employés, contractants, agents, successeurs et cessionnaires contre tous recours, dommages-intérêts, responsabilités, coûts et dépenses, y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats, découlant ou en relation avec l'enregistrement Votre nom de domaine, y compris, notamment avec l'utilisation de Votre nom de domaine. Vous reconnaissez et acceptez de ne pas conclure d'accord ou de compromis au sujet d'une quelconque de ces demandes sans le consentement écrit préalable du Registre qui ne peut être retenu sans motif raisonnable.

Les dispositions du présent article perdurent après la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit.

Article 18.D17. Exclusion de responsabilité et interventions du Registre

Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre se réserve le droit de retarder, refuser, détruire, bloquer, annuler ou transférer tout nom de domaine ou transaction, de placer tout nom de domaine en statut « lock », « hold », « suspension » ou tout autre statut équivalent, et de prendre toute autre mesure, si le Registre le juge nécessaire à sa seule et entière discrétion :

- pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faite par le Registre et/ou tout Registrar ;
- afin de se protéger contre toute menace imminente et substantielle à la sécurité et la stabilité du système du Registre ;

- en application de toute ordonnance ou assignation d'une autorité gouvernemental ou administrative, de toute décision d'une juridiction compétente, ou des règles du Registre ;
- en application des spécifications adoptées par toute entité généralement reconnue comme ayant autorité dans le domaine de l'Internet (ie : RFC) ;
- en cas de violation des dispositions du présent contrat ou des règles du Registre ;
- pour les noms de domaine enregistrés en période de Sunrise, dans le cas où TMCH informe d'un fraude dans un fichier SMD.

Les dispositions du présent article perdurent après la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit.

-fin de l'annexe .D17-